Ville de QUÉVERT

ARRÊTÉ N° 131/2025

Circulation interdite
Dans un Sens de Circulation
Voie Communale n°34 Les Bois-Hus
Interdiction de Stationner
Voie Communale n°34 et Rue des Alouettes
Les 13 et 14 Septembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Simon RELANO président de Makadam Kulture Association en date du 1er Aout 2025 d'interdire la circulation dans un sens rte des Bois-Hus et le stationnement sur cette même route et sur la rue des Alouettes afin de réguler le flux de véhicules lors de l'évènement Bike and Breizh.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de la manifestation Bike and Breizh sur le site de l'hippodrome et afin de fluidifier le trafic, la circulation sera interdite route des Bois-Hus, dans le sens avenue de l'Aublette vers les Bois-Hus les 13 et 14 septembre 2025, le stationnement en bordure de chaussée route des Bois-Hus et rue des Alouettes sera interdit sur ces mêmes dates 13 et 14 septembre 2025.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par l'Avenue de l'Aublette.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'organisateur de la manifestation.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Makadam Kulture Association.

Fait à QUÉVERT, le 22/08/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

MAIRIE de QUEVERT
Côtes d'Armor

Publié le 26 août 2025